



Obligation alimentaire, vente en indivision

Par **AZURE53_old**, le **04/10/2007** à **13:27**

BONJOUR,
voici mon probleme :

j ai 19 ans

il y a 5 ans mon papa est décédé, et laissant ma mère et 4 enfants, 3 étaient majeurs et moi la seule mineur

quelque temps apres le deces mes trois frere et soeurs ont du aller chez le notaire signer des papiers selon lesquels ils donnaient l usufruit a ma mere du coup elle possède 13/16eme de la maison.

n ayant pas fait de donation entre epoux, ils ont confirmé selon les propos du notaire que de son vivant mon pere souhaitait donner l heritage a ma mere.

aujourd hui je vis encore sous le meme toit que ma mere mais nos relations sont devenues insupportables, elle ne s occupe plus de moi.

j ai du trouver un travail en plus de mes etudes pour subvenir a mes besoins (self scolaire 100 euros/mois, voiture pour aller au travail , assurance vetement carburant)

je touche environ 350 euros par mois et je dois me débrouiller
notre relation se limite a de la collocation !

elle a décidé de vendre la maison , comment cela va t il se passer ?

sachant que mes 2 soeurs sont pour (evidement ce qu elles voient c est l argent que cela va

leur rapporter pour le reste elles s'en fichent !) moi et mon frère sommes contre

la vente peut-elle être faite tout de même sans notre accord ? il me semble que la loi dit qu'il faut que tout le monde soit OK pour vendre, mais la loi dit également que nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision

bref je n'y comprend rien !

mon frère s'est renseigné auprès de son assurance protection judiciaire, on lui a répondu qu'il pouvait refuser de vendre, que cela irait au tribunal et que la maison serait certainement vendue mais que ça prendrait beaucoup de temps et que le risque c'est de devoir vendre la maison moins chère que lors d'une vente à l'amiable pourquoi ? pouvez-vous m'expliquer ?

par ailleurs j'ai entendu parler de l'obligation alimentaire, comment l'obtenir ? sachant que ma mère a de petits revenus ... environ 900/1000 euros par mois, par contre mes grands-parents sont aisés, peuvent-ils être contraints à m'aider à subvenir à mes besoins ?

si la maison est vendue je devrais trouver un appartement aurais-je droit à des aides ? si oui ou dois-je me renseigner ?

l'assistante sociale m'a dit que la seule solution était le placement en foyer des jeunes travailleurs, est-ce vrai ?

merci de m'avoir lu,

j'espère obtenir de votre part un peu d'aide et de conseils car je suis vraiment très démoralisée ...